



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

DEL N° 027/2023

Date de convocation

05 Avril 2023

Date d'affichage

05 Avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent excusé ayant donné procuration :

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

Absent excusé :

Absent non excusé :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BENIT Marie-Agnès

Objet : PARTICIPATION FINANCIERE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND- LES-EAUX 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°022/2023 du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 657358 une somme de 2 700,00 € destinée à la Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-les-Eaux,

Vu délibération n° 057/2022 du conseil Municipal en date du 07 Décembre 2022 portant sur la SPL du centre Aquatique intercommunal de l'Amandinois – Reconduction du contrat de prestations intégrées pour l'apprentissage de la natation ainsi que la prise en charge en terme de transport et l'accès préférentiel à l'équipement pour les habitants de la commune et le contrat de prestation entre la commune et ladite SPL,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 avril 2023,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

- La délibération n°057/2022 du 07 Décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal validait le nouveau contrat de prestations intégrées applicable au 1^{er} janvier 2023, pour la SPL du Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-les-Eaux et qui proposait d'attribuer la subvention 2023 d'un montant de 2 655,73 €, conformément au contrat susmentionné.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

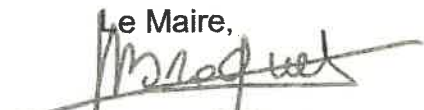
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement de la subvention d'un montant de 2 655,73 €,
- **Dit** que les crédits de la subvention accordée au budget primitif de l'exercice 2023 sont inscrit sur le compte 657358,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits



Le Maire,


J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0272023
Objet :	DEL 027/2023 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215905944-20230413-DEL0272023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230413-DEL0272023-DE-1-1_0.xml	text/xml	953 o
Document principal (Délibération) Nom original : D272023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230413-DEL0272023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	120.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h28min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h28min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h30min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 14h30min32s	Reçu par le MI le 2023-04-18

